

honneur non seulement à leur nation mais aussi à leur groupe ethnique, qu'ils soient Canadiens d'origine britannique ou Canadiens d'origine française.

Deuxièmement, je tiens à faire ressortir qu'en plus d'être un geste fraternel envers la Grande-Bretagne, ce prêt est tout d'abord une confirmation de la volonté de notre nation de respecter les engagements pris au sujet d'aide financière et autre, et de rester fidèle aux résolutions adoptées à la Conférence de San-Francisco.

L'aide financière accordée aux nations alliées leur permettra de retrouver leur équilibre moral, économique et social durant la période d'après-guerre. Cependant, à un point de vue économique et tel que conclu entre notre Gouvernement et celui de la Grande-Bretagne, le crédit accordé à ce dernier pays servira à acheter des produits canadiens. Il va sans dire qu'une somme d'argent dépensée ici même, au Canada, pour l'achat de nos produits, nous permettra aussi de rétablir notre économie industrielle et d'assurer à nos Canadiens, dans les usines, l'ouvrage essentiel au bonheur et à la prospérité du pays, et permettra à l'Ouest canadien, à tous nos cultivateurs, de trouver les marchés si nécessaires pour leurs produits, tels que blé, fromage, lait, beurre, crème, viande et autres produits alimentaires. Quand la prospérité de l'industrie et du cultivateur est assurée, chaque Canadien, des côtes de l'Atlantique au Pacifique, en retire des bénéfices.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr que, le jour tout prochain où l'adoption de ce bill sera proposée à la Chambre des communes, il y aura unanimité de tous les représentants de cette Chambre de l'Atlantique au Pacifique.

Avant de terminer ces quelques observations, monsieur l'Orateur, je prends la liberté d'adresser quelques paroles à mes compatriotes de la province de Québec, cette riche et vaillante province qui, en tout temps, a joué un rôle admirable dans le développement de notre grande nation. J'ai assisté tout dernièrement aux séances de la deuxième assemblée annuelle de la Radio Ouest française et j'ai été à même d'apprécier le travail et le dévouement de mes compatriotes de l'Ouest en faveur de cette entreprise gigantesque, qui leur permettra prochainement d'écouter à la radio des concerts, des discours, des pièces de théâtre, dans leur langue maternelle. Il va sans dire que, pour mener à bonne fin cette œuvre si légitime, il leur a fallu de l'aide financière. Les représentants de la noble province de Québec qui ont l'honneur de siéger dans cette Chambre des communes ont sans doute constaté, l'automne dernier, qu'il se faisait une souscription de paroisse en paroisse, encouragée non seulement par les autori-

tés ecclésiastiques mais aussi par les autorités civiles, pour venir en aide à nos Canadiens français de l'Ouest. Vous avez souscrit généreusement, pour une somme d'au delà de \$200,000, et je me permets aujourd'hui, comme représentant du comté où tout prochainement le premier poste de la radio française sera inauguré, de vous dire bien sincèrement, au nom de tous et de chacun: merci.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, dans l'honneur qui m'est accordé de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, je ne vois pas un hommage personnel. J'en suis encore, en effet, à mes premiers pas dans la politique canadienne et il me reste à faire preuve de cette sagesse nécessaire à mes hautes fonctions. J'y vois plutôt un hommage rendu aux forces combattantes de notre Dominion, une marque d'estime à leur endroit et c'est en ma qualité d'ancien militaire que je me permets d'offrir mes remerciements au premier ministre. Tous mes concitoyens, hommes et femmes, qui en ces longues années de conflit ont porté l'uniforme de Sa Majesté, tiennent, j'en suis sûr, à ce que j'exprime leur gratitude en ces simples mots.

Hier, les membres de cette Chambre des communes se sont rendus au Sénat entendre la lecture du discours du trône, dernier geste officiel de Son Excellence le gouverneur général, le comte d'Athlone. Son Excellence a passé parmi nous les années que l'histoire ne manquera pas de reconnaître comme les plus difficiles que l'humanité ait connues, travaillant au bien-être de notre population ainsi que des populations des autres parties du Commonwealth et de l'Empire. Bientôt, notre gouverneur général et sa gracieuse épouse, la princesse Alice, quitteront nos rives pour retourner au pays de leur naissance jouir d'un repos bien mérité. C'est avec le plus grand regret que notre Parlement assistera à leur départ, que des milliers de Canadiens habitués à trouver en eux des amis les verront s'éloigner. Les conseils de Son Excellence en tout ce qui touchait le bien-être de notre population, de nos concitoyens, hommes, femmes et enfants, n'ont fait que souligner son intérêt dans le progrès de notre pays et de ses habitants.

De même, les qualités de cœur que Son Altesse royale la princesse Alice a manifestées dans les nombreuses tâches difficiles et les multiples fonctions qu'elle a gracieusement assumées n'ont pu que la rendre plus chère à tous les Canadiens. En voyant partir Leurs Excellences nous devons les remercier de leur séjour parmi nous, leur souhaiter un rapide et heureux voyage ainsi que beaucoup de bonheur à leur retour dans ces îles qui à travers

[M. Viau.]